

Avis voté en plénière du 14 décembre 2011

LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE

Groupe des entreprises

Le groupe des entreprises s'associe aux principaux messages véhiculés dans cet avis : nécessité de rassembler les Français autour d'un projet collectif, de s'inscrire résolument dans le cadre européen, de retrouver le chemin de la confiance et de la compétitivité.

Il exprime néanmoins quelques réserves sur des remarques relatives aux entreprises. Le groupe ne partage pas l'idée selon laquelle la plupart des entreprises auraient principalement privilégié la rentabilité à court terme au détriment des salaires et de l'investissement, sous la pression des marchés financiers. De même, l'urgence à régler le problème de la dette n'est pas suffisamment mise en avant. L'avis peut parfois laisser croire que le patrimoine de la France constituerait une contrepartie suffisante au montant actuel de la dette. La situation des finances publiques est hélas beaucoup plus grave et n'autorise pas ce type d'ambiguïtés.

Mais les critiques les plus fortes que notre groupe émet portent moins sur le document final que sur son processus d'élaboration. Ce dernier s'est en effet révélé très laborieux et extrêmement chronophage. Et là, je tiens à souligner la pugnacité de nos rapporteurs et saluer le président de la section pour sa maîtrise des débats. La production de l'avis et du rapport a occupé la majeure partie de notre temps en 2011, dans une conjoncture où le CESE aurait légitimement pu se saisir ou être saisi de nombreux autres sujets.

Le sentiment du groupe des entreprises est que le travail confié par le bureau était trop ambitieux, et qu'il n'appartient pas au CESE de faire un rapport de près de 200 pages. Ce dernier compile en effet de nombreuses études chiffrées, sans que l'on soit forcément outillé et légitime pour effectuer un tel travail.

Il s'agirait d'abord d'identifier collectivement un certain nombre de travaux de fond produits par des institutions neutres, comme l'INSEE, la DARES, le CAS ou différentes administrations. Ils constitueraient la base d'informations pour nos réflexions. Nous pourrions les sélectionner parmi ceux qui ont déjà été identifiés progressivement pour la rédaction du présent avis. Les personnes auditionnées nous apporteraient des éclairages contradictoires sur ces données et aideraient la section à se faire une opinion. Les conseillers joueraient alors leur rôle naturel, qui n'est pas celui d'experts, mais de représentants informés de la société civile, qui doivent exprimer leur opinion sur des sujets de fond.

À ce titre, le groupe des entreprises souhaiterait que la section de l'économie et des finances n'ait plus à rédiger qu'un avis sur l'état de la France organisé autour de préconisations et accompagné éventuellement d'un rapport plus synthétique et faisant l'objet d'un constat partagé.

Ces évolutions importantes permettront de dégager du temps précieux et de recentrer nos travaux sur nos missions premières.

En attendant, notre groupe a voté l'avis qu'il considère comme globalement équilibré.